

Site Internet : <a href="https://www.ric.be">https://www.ric.be</a>

e-mail: info@ric.be

Le 30 juin 2023

**OBJET**: Présentation du RIC et cotisation 2023-2024

Madame, Monsieur,

Fondé en 2002, le Réseau des Informaticiens Communaux et CPAS (**RIC**), a pour but de promouvoir la mise en place de synergies entre ses membres et ce, en particulier, dans le domaine des technologies de l'information (TIC).

Pour vous aider, un **site internet** https://www.ric.be avec **un forum de discussion** ainsi qu'un **annuaire** a été mis en place. Tous les employés de votre administration ayant en charge l'informatique ou le développement des nouvelles technologies peuvent y avoir accès **gratuitement** après inscription via ce lien : https://www.ric.be/inscription

En plus de ces outils, nous organisons des **journées d'informations/formations** sur les sujets qui vous concernent directement au niveau des TIC.

Afin de **soutenir notre association**, vous pouvez devenir membre cotisant. Le paiement de cette cotisation vous donnera le statut de membre ainsi que l'accès gratuit aux journées de formation organisées et à l'assemblée générale du RIC, cela pour deux employés de votre administration.

Vous trouverez en annexe un document pour votre comptabilité au cas où vous souhaitez obtenir le statut de membre cotisant. Dans le cas contraire, vous pouvez considérer ce document comme nul et non avenu.

Vous pouvez vérifier votre statut via ce lien <a href="https://www.ric.be/leric/verification-cotisation">https://www.ric.be/leric/verification-cotisation</a>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président

J-M. ABE



Le 30 juin 2023

Site Internet: <a href="https://www.ric.be">https://www.ric.be</a>

e-mail: info@ric.be

Info membres:

https://www.ric.be/leric/nos-membres

**OBJET**: Cotisation 2023-2024 (annexe au courrier « Présentation du RIC »)

LIBELLE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Cotisation 2023-2024	1	100,00 €	100,00 €
La cotisation couvre la période allant du <u>1er juillet au</u> <u>30 juin</u> et n'est pas fractionnable.  La somme est à verser au compte du RIC:			
IBAN : <b>BE36 0689 4421 3181</b> BIC : <b>GKCC BE BB</b>			
avec pour communication :			
Cotisation annuelle 2023-2024			
		TOTAL:	100,00 €